



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE D'ANNEMASSE AGGLOMÉRATION

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Document arrêté le 5 février 2020

PRÉAMBULE : FONDEMENTS ET PHILOSOPHIE DU PADD

Le PADD, clé de voute pour le futur de l'agglomération à l'horizon 2032

Annemasse agglo d'hier à aujourd'hui : un territoire en transition

Annemasse agglo 2032 : supports et leviers du projet politique

Philosophie générale du projet et principes d'action

Un positionnement offensif au cœur des enjeux métropolitains du Grand Genève

AXE 1 - PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LEMAN ET MONT BLANC

Orientation 1 - Poursuivre la protection stricte des espaces naturels remarquables et du foncier agricole

Orientation 2 - S'engager en faveur d'une stratégie de mise en valeur globale des paysages emblématiques et du quotidien

Orientation 3 - Transformer le quotidien des habitants par le développement de nouvelles pratiques durables et apaisées

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

Orientation 4 - Accompagner le dynamisme de l'agglomération par une politique de solidarité forte au service du lien social

Orientation 5 - Organiser le développement de l'agglomération autour d'une urbanisation maîtrisée et de qualité

Orientation 6 - Garantir la cohérence du développement avec une gestion durable et respectueuse des ressources environnementales locales

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

Orientation 7 - Soutenir un écosystème économique et commercial dynamique et diversifié

Orientation 8 - Valoriser les capacités de rayonnement de l'agglo et renforcer son accessibilité

Orientation 9 - Modifier durablement la perception de l'agglo en imaginant une urbanité durable et renouvelée



PRÉAMBULE

FONDEMENTS ET PHILOSOPHIE DU PADD

- Le PADD, clé de voute pour le futur de l'agglomération à l'horizon 2032
- Annemasse agglo d'hier à aujourd'hui : un territoire en transition
- Annemasse agglo 2032 : supports et leviers du projet politique
- Philosophie générale du projet et principes d'action
- Un positionnement offensif au cœur des enjeux métropolitains du Grand Genève

PRÉAMBULE : FONDEMENTS ET PHILOSOPHIE DU PADD

LE PADD, CLÉ DE VOUTE POUR L'AVENIR DE L'AGGLOMÉRATION À L'HORIZON 2032

> Les étapes de la révision du SCoT

Prescrite en 2015 suite au bilan d'application du SCoT de 2007, la révision du SCoT d'Annemasse agglomération constitue une démarche globale de planification et de prospective qui engage collectivement 12 communes et près de 90 000 habitants dans un projet de territoire collectif et partagé à l'horizon 2032. Second temps de la révision du SCoT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une étape clé dans la démarche : dans un contexte de renforcement de la gouvernance locale et transfrontalière à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) et du Grand Genève, le PADD fixe en effet les grands principes et objectifs d'aménagement sur le territoire pour les 12 prochaines années, définis dans un souci de développement durable, de solidarité et de cohérence.

La révision du SCoT s'accompagne de 5 études urbaines approfondies (études lignes directrices) visant à préciser les options d'aménagement souhaitées sur des secteurs stratégiques présentant des enjeux particuliers à l'échelle communautaire : le Site des Iles à Etrembières, le cœur d'agglomération et les cœurs de bourgs et de villages, les entrées de territoire en zones d'activités ainsi que le futur TCSP Annemasse – Bonne.

> Le contenu réglementaire du PADD

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le « *projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement* ». Il doit également incarner les grands équilibres et principes fondamentaux que le SCoT doit respecter dans le cadre des objectifs du développement durable, selon l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme.

> La méthode de co-construction du PADD

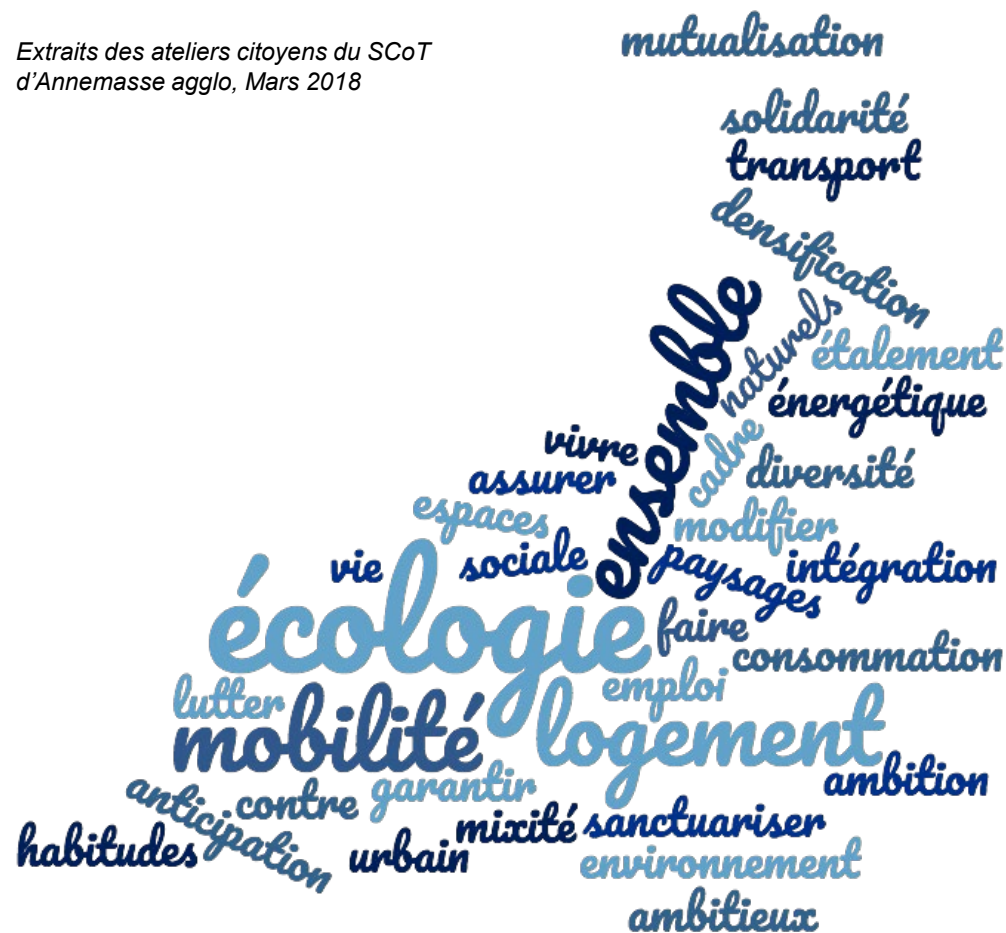
Véritable feuille de route du territoire pour les 12 prochaines années, le PADD a été élaboré dans une démarche partenariale avec l'ensemble des élus communaux et communautaires, en associant les acteurs du territoire et le grand public à la réflexion.

Principales instances de concertation mobilisées dans le cadre de l'élaboration du PADD : séminaires prospectifs en présence des élus communaux et communautaires, ateliers citoyens à destination du grand public, réunions partenariales, atelier des acteurs du territoire.

PRÉAMBULE : FONDEMENTS ET PHILOSOPHIE DU PADD



Extraits des ateliers citoyens du SCoT
d'Annemasse agglomération, Mars 2018



PRÉAMBULE : FONDEMENTS ET PHILOSOPHIE DU PADD

ANNEMASSE AGGLO, DE 2007 A AUJOURD'HUI : UN TERRITOIRE EN TRANSITION

Territoire en mouvement, riche de ses composantes naturelles majeures entre Léman et Mont Blanc et de son tissu économique et social, Annemasse agglomération présente une physionomie contrastée et un fonctionnement urbain singulier, au cœur des dynamiques métropolitaines du Grand Genève.

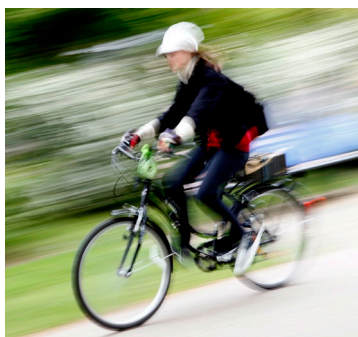
Dans la continuité de l'évaluation du SCoT de 2007 et du projet de territoire validé en 2015, le rapport de présentation, au travers de son diagnostic social, économique et spatial et de son état initial de l'environnement a identifié les principales richesses et opportunités du territoire à saisir dans les années à venir :

- Une vitalité démographique et résidentielle exceptionnelle qui se poursuit et se renforce au sein du premier bassin de vie du genevois français ;
- Des paysages et espaces naturels exceptionnels qui constituent le socle d'un cadre de vie de qualité et le support de pratiques de ressourcement et de loisirs de proximité ;
- Un tissu agricole diversifié, dynamique et de qualité, qui prend appui sur une dynamique territoriale forte et une montée en puissance de l'agriculture périurbaine ;
- Une armature urbaine globalement constituée et fonctionnelle, qui joue un rôle majeur dans l'organisation de l'espace et les pratiques quotidiennes des ménages, en offrant une diversité de logements, équipements et services de proximité ;
- Un rattrapage de l'offre en transports en commun urbains, sous l'impulsion de projets d'infrastructures d'envergure en cours de réalisation ou projetés à court terme.

Le diagnostic a également permis de mettre en lumière les problématiques et menaces auxquelles Annemasse agglomération se trouve aujourd'hui confrontée, 10 ans après l'approbation de son premier SCoT :

- Une croissance urbaine rapide, partiellement subie, à l'origine de déséquilibres importants pour les communes et d'impacts majeurs sur l'image urbaine de l'Agglomération ;
- De fortes inégalités économiques et sociales en matière d'accès au logement, au marché de l'emploi et aux équipements et services du quotidien, qui tendent par ailleurs à s'accroître depuis plusieurs années ;
- Des problématiques de déplacements du quotidien, qui confortent la nécessité d'impulser une stratégie globale et intégrée en matière de mobilité et d'aménagement, en poursuivant le développement d'une offre alternative à la voiture individuelle tout en agissant sur la réduction des dysfonctionnements routiers ;
- De nombreuses pressions environnementales et des nuisances qui impactent sur la qualité de vie des ménages et la performance de l'Agglomération en matière de gestion durable de ses ressources.

PRÉAMBULE : FONDEMENTS ET PHILOSOPHIE DU PADD



Crédits photos : Annemasse agglo

ANNEMASSE AGGLO À L'HORIZON 2032 : SUPPORTS ET LEVIERS DU PROJET POLITIQUE

Après plus d'un demi-siècle d'un développement urbain rapide dans un contexte de pression urbaine et foncière induit par les dynamiques métropolitaines du Grand Genève, Annemasse agglomération est aujourd'hui confrontée à de puissantes mutations socio-économiques, urbaines et environnementales.

Alors que les principaux engagements portés par le SCoT de 2007 ont permis à Annemasse agglomération de préserver ses fondamentaux, la capacité du territoire à amorcer une transition urbaine cohérente, durable et de qualité nécessite aujourd'hui d'impulser et mettre en œuvre une nouvelle trajectoire de développement à l'horizon 2032, en se positionnant activement face aux 5 défis suivants :

- **Une agglomération apaisée et préservée** : *quels leviers en faveur de la mise en valeur du cadre de vie des ménages et d'une gestion équilibrée des espaces urbanisés, agricoles, naturels et forestiers au sein de l'Agglomération ?*
- **Une agglomération engagée, performante et responsable** : *comment poursuivre et accentuer les engagements de l'agglomération en faveur d'un modèle de développement harmonieux et résilient, intégrant les enjeux du changement climatique et compatible avec une gestion durable des ressources environnementales locales ?*
- **Une agglomération mobile, solidaire et facilitante** : *comment accompagner l'arrivée de nouveaux ménages d'une offre d'équipements, de services et de mobilité suffisante et adaptée, permettant de répondre aux besoins de proximité et facilitant l'inclusion sociale sur l'ensemble de l'Agglomération ?*
- **Une agglomération ouverte, innovante et équilibrée** : *comment révéler et affirmer les valeurs de l'Agglomération à l'échelle de la métropole genevoise pour construire une identité collective en s'appuyant sur une urbanité réinventée ?*
- **Une agglomération active, entreprenante et créative** : *quelles opportunités à saisir au sein de la métropole genevoise pour conforter le tissu économique local, renforcer ses capacités de rayonnement et positionner durablement l'Agglomération en tant que destination touristique ?*

Face à ces défis, la feuille de route politique des élus d'Annemasse Agglomération repose sur les 3 axes, 9 orientations et objectifs définis dans le cadre du PADD.

Dans cette optique, 3 leviers d'intervention majeurs sont appréhendés en transversalité dans le cadre du projet politique :

- **Privilégier l'environnement et le cadre de vie**, en accentuant les engagements du territoire en faveur de la transition énergétique et en poursuivant les efforts concernant la préservation des paysages et des espaces naturels ;
- **Favoriser les mobilités durables**, avec une action forte et globale en faveur du changement des pratiques et de l'évolution des habitudes de déplacement au sein de l'Agglomération ;
- **Développer la solidarité, la mixité et le vivre ensemble**, avec des efforts à fournir en priorité sur l'accessibilité aux équipements et services comme vecteurs d'intégration sociale, mais également en travaillant sur le logement et l'accès à l'emploi.

PRÉAMBULE : FONDEMENTS ET PHILOSOPHIE DU PADD

Chablais Parc, 2014.
Source : chablaisharc.com



ZAC Etoile Annemasse Genève
Source : UrbanEra / D&A



Projet de rénovation des gares du téléphérique du Salève / Source : Annemasse agglo, DDA Architectes



BHNS Tango, 2015.
Source : Annemasse agglo



Projet Lemman Express (CEVA)
Source : Ville d'Annemasse



Projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)
Source : Ville d'Annemasse

2014

2021

2032

LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE DU PROJET POLITIQUE ET PRINCIPES D'ACTION

La révision du SCoT intervient dans un contexte nouveau, caractérisé par la combinaison de nombreux leviers d'évolution favorables pour l'avenir d'Annemasse Agglo à court, moyen et long termes, de l'amorce de plusieurs projets d'aménagement structurants au déploiement des politiques publiques environnementales d'envergure au niveau local.

Face à ces évolutions, le PADD traduit l'engagement des élus de « faire mieux avant de faire plus ».

Cette posture proactive **se traduit par la volonté d'être acteur du changement et de maîtriser davantage l'évolution du territoire**, notamment vis-à-vis de son intégration au Grand Genève, en se donnant les moyens d'agir collectivement. La réponse à cette ambition nécessite aujourd'hui **un changement de mode opératoire** en maîtrisant les dynamiques de développement du territoire, en portant l'accent sur la qualité de l'image urbaine de l'Agglomération et le bien vivre ensemble.

Il s'agit notamment de **conforter et d'approfondir les engagements de l'Agglomération vis-à-vis des objectifs du SCoT de 2007**, et notamment :

- De préserver durablement les espaces naturels et agricoles du territoire, à travers l'intégration d'une Trame Verte, Jaune et Bleue renforcée ;
- D'accepter une structuration urbaine du développement pour réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels ;
- De développer une offre suffisante et diversifiée de logements afin de garantir la mixité sociale ;
- De soutenir activement un développement économique diversifié et garant des équilibres entre activités ;
- De soutenir le développement commercial dans les centralités urbaines de l'Agglomération.
- De renforcer la politique de déplacements durables de l'Agglomération

La révision du SCoT doit également permettre **d'apporter de nouvelles réponses** en matière :

- De gestion économe de l'espace au regard du niveau de développement et de sa répartition géographique au sein de l'Agglomération ;
- D'intégration des objectifs en matière de « climat-air-énergie » dans les démarches de planification urbaine et les projets d'aménagement ;
- D'accompagnement des grands projets d'infrastructures avec un enjeu renforcé de cohésion sociale du territoire ;
- D'équilibre entre un développement urbain soumis à des contraintes et une qualité de vie à renforcer ;
- D'encadrement du développement commercial, en s'appuyant notamment sur l'élaboration d'un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)

PRÉAMBULE : FONDEMENTS ET PHILOSOPHIE DU PADD

UN POSITIONNEMENT OFFENSIF AU CŒUR DES ENJEUX MÉTROPOLITAINS

Annemasse Agglo se reconnaît comme partie intégrante de l'agglomération franco-valdo-genevoise, qui constitue le fondement de son positionnement externe. Au sein de ce grand bassin de vie, elle partage entièrement les grands objectifs retenus dans le cadre des négociations franco-suisses, et notamment :

- L'impérieuse nécessité de traiter à l'échelle du bassin de vie du Genevois français et du Grand Genève toutes les questions relatives au fonctionnement du territoire : planification, transports en commun, zones d'activités, trame verte et bleue, grands équipements....
- Le besoin de rééquilibrage de la localisation des emplois en faveur du territoire français et des logements sur le territoire du canton de Genève.

Dans cette perspective, Annemasse Agglo poursuivra sa grande implication dans la construction d'une vision partagée et cohérente du devenir de l'agglomération, notamment au travers des travaux du projet d'Agglomération, véritable projet de territoire du Grand Genève et des stratégies élaborées par le Pôle Métropolitain du Genevois Français.

Troisième étape du Projet de territoire du Grand Genève, le **Projet d'Agglomération 2016-2030 (PA3)** vise à approfondir les dynamiques de coopération engagées à l'échelle du territoire franco-valdo-genevois mises en place sur les programmations antérieures.

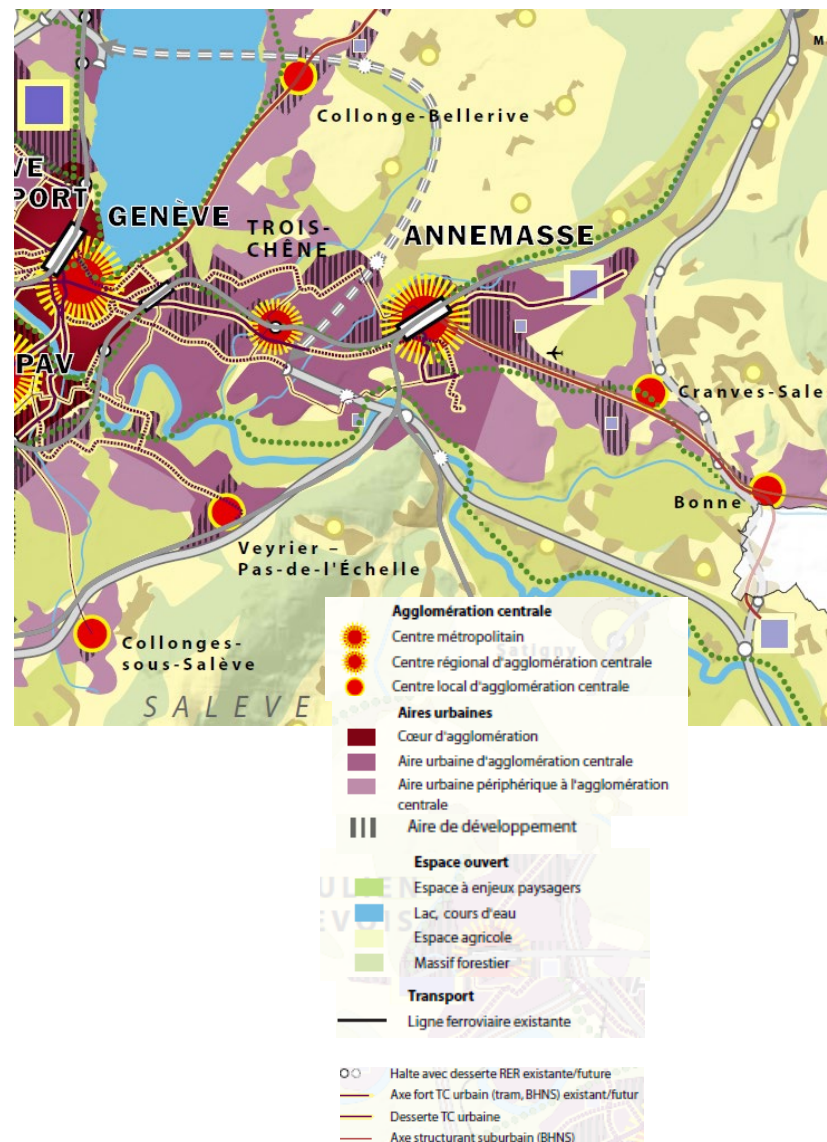
Dans cette optique, le PA3 englobe les thématiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement, auxquelles il adjoint les politiques publiques qui contribuent au « bien vivre ensemble » à l'échelle de l'Agglomération franco-valdo-genevoise.

Le scénario de développement volontariste retenu à moyen (2030) et long termes (2040) repose sur les projections suivantes :

- 1 207 000 habitants en 2030 dans le Grand Genève et 1 340 000 en 2040 ;
- 517 000 habitants dans le Genevois français en 2030 et 585 000 en 2040 ;

La révision du SCoT d'Annemasse Agglo intervient dans un contexte de renforcement du cadre de gouvernance et de planification territoriale au sein du **Pôle Métropolitain du Genevois Français**, regroupant les 8 EPCI français du Genevois (CA Thonon Agglomération, CC Arve et Salève, CC Faucigny-Glières, CC Pays Rochois, CC de Genevois et du Pays Bellegardien et CC du Pays de Gex).

Annemasse Agglo s'engage à être partie prenante de l'élargissement des réflexions d'aménagement à l'échelle du Genevois français, afin d'aboutir à un document de planification commun à l'horizon 2026.





AXE 1 - PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

- Orientation 1 - Poursuivre la protection stricte des espaces naturels remarquables et du foncier agricole
- Orientation 2 - S'engager en faveur d'une stratégie de mise en valeur globale des paysages emblématiques et du quotidien
- Orientation 3 - Transformer le quotidien des habitants par le développement de nouvelles pratiques durables et apaisées

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

Annemasse Agglo est un territoire dont le cadre de vie est aujourd'hui largement influencé par ses paysages et entités naturelles, qui constituent le socle fondateur réaffirmé pour l'aménagement de l'Agglomération à moyen et long termes.

La géomorphologie du territoire offre une diversité particulièrement riche et reconnue d'habitats naturels, entre lac et montagnes.

La volonté de la collectivité est d'articuler son développement avec ses richesses pour accentuer la préservation de son socle environnemental et agricole, construire un territoire tourné vers la valorisation de ses atouts paysagers et la découverte de son identité. Une attention particulière est notamment portée à la préservation durable des espaces agricoles et à la réintroduction d'espaces de nature et de respiration en ville (réduction des îlots de chaleur urbains notamment) afin de tendre vers une Agglomération résiliente, positionnée au cœur des enjeux d'adaptation des territoires au changement climatique.

Annemasse Agglo a à cœur d'offrir à ses usagers un cadre de vie de qualité et des espaces publics et communs attractifs et apaisants. Les coupures d'urbanisation et transitions avec les milieux agricoles sont aussi intégrées à la réflexion pour la construction d'un développement urbain durable et respectueux des espaces agro-naturels. La préservation à long terme des ressources foncières agricoles et la promotion d'un modèle agricole local, qualitatif et de proximité sont également parties prenantes de l'amélioration du cadre de vie au quotidien.

L'amélioration du cadre de vies des ménages est également conditionnée à la poursuite d'une politique globale en matière de promotion des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en facilitant notamment la pratique quotidienne des modes actifs, piétons ou cyclistes et le développement de nouvelles solutions de mobilité durable.

Le premier axe du PADD traduit l'ambition politique des élus d'Annemasse Agglo à travers les 3 orientations suivantes :

ORIENTATION 1 - POURSUIVRE LA PROTECTION STRICTE DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET DU FONCIER AGRICOLE

ORIENTATION 2 - S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR GLOBALE DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES ET DU QUOTIDIEN

ORIENTATION 3 - TRANSFORMER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES DURABLES ET APAISÉES

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

ORIENTATION 1 - POURSUIVRE LA PROTECTION STRICTE DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET DU FONCIER AGRICOLE

- **Objectif 1 – Affirmer une Trame Verte et Bleue fonctionnelle de qualité et rechercher un équilibre entre préservation et valorisation**
 - > Protéger les espaces de l'armature écologique par une approche différente en fonction de leurs fonctionnalités et sensibilités :
 - Protéger strictement les espaces à forte sensibilité environnementale tels que les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les milieux les plus fragiles et isolés ;
 - Valoriser les espaces remarquables à valeur patrimoniale, pédagogique et / ou de loisirs tels que les bords de l'Arve, du Foron et de la Ménoge ainsi que les massifs des Voirons et du Salève en restant compatible avec les contraintes écologiques ;
 - Limiter la fragmentation des espaces relais-tampons pour conserver des espaces de transitions entre les espaces bâtis et les espaces naturels ;
 - > Préserver les zones humides du territoire pour le rôle qu'elles jouent dans la valorisation de la biodiversité et des habitats naturels ;
 - > Préserver et remettre en état la fonctionnalité des corridors écologiques en lien avec les territoires voisins afin de conserver un réseau écologique intégré à l'armature écologique du grand territoire (Plateau de Loex, Bas Chablais, périmètres des Contrats Vert et Bleu Arve et Porte des Alpes) ;
 - > Identifier la trame noire afin de réduire l'impact de la pollution lumineuse sur les corridors et sensibiliser sur la prise en compte de cet enjeu dans les projets d'aménagement ;
 - > Affirmer le rôle multifonctionnel de la forêt, écologique, paysager, récréatif et économique dans le but de favoriser une préservation, une mise en valeur ainsi qu'une gestion durable de la ressource en bois dans le cadre de la politique énergétique.

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

- **Objectif 2 – Préserver durablement des espaces agricoles ouverts et fonctionnels (trame jaune)**

- > Inscrire la préservation durable des espaces agricoles et pérenniser leur vocation à long terme :
 - Protéger les espaces agricoles à enjeux forts pour l'agriculture (proximité au siège, potentiel agronomique, labellisation AOC) afin d'assurer un maintien de l'activité agricole sur le long terme ;
 - Protéger les espaces agricoles à enjeux patrimoniaux et écologiques forts, qu'ils constituent un habitat naturel d'intérêt écologique fort (pelouses sèches, prairies de fauches d'intérêt communautaire, ...), qu'ils soient dans un périmètre proche d'un captage d'eau potable (gestion qualitative de la ressource en eau), ou qu'ils aient un rôle important dans la trame verte et bleue du territoire ou avec les territoires voisins (continuum d'espaces ouverts, espaces relais ou tampons, ...)
 - Préserver la fonctionnalité des espaces agricoles situés aux portes du cœur d'agglomération en protégeant spécifiquement les espaces agricoles péri-urbains sous pression à forts enjeux ;
 - Hiérarchiser et phaser les besoins de développement en extension sur les espaces agricoles pour éviter le mitage par l'habitat ;
- > Assurer le maintien et le développement de l'activité agricole en préservant des conditions favorables au fonctionnement des sites et sièges d'exploitations :
 - Maitriser et organiser le développement urbain pour limiter le mitage des terres exploitées et l'isolement du foncier et des exploitations agricoles ;
 - Préserver les accès aux exploitations et la continuité des circulations agricoles ;
 - Poursuivre l'accompagnement aux porteurs de projets dans les démarches de reprises / transmissions d'exploitations et soutenir l'installations de jeunes agriculteurs au sein de l'agglomération ;
- > Reconnaître le rôle multifonctionnel de l'agriculture et des espaces agricoles en tant qu'enjeu économique, sociétal, environnemental, paysager et d'adaptation au changement climatique :
 - Développer et promouvoir les pratiques raisonnées et durables sur les espaces agricoles ;
 - Continuer d'entretenir les franges boisées et lutter contre l'enfrichement progressif des parcelles en lisière des coteaux des Voirons ;
 - Prendre en compte le réseau bocager pour restaurer les corridors écologiques, rythmer les paysages et marquer l'identité agricole du territoire.

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

ORIENTATION 2 - S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR GLOBALE DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES ET DU QUOTIDIEN

- **Objectif 1 – Requalifier les entrées de ville et d'agglomération**

- > Lutter contre la banalisation des espaces d'activités économiques et commerciaux positionnés en entrées de territoire :
 - Séquences urbaines à affirmer : rue de Genève, PEM gare d'Annemasse, entrée sud Etrembières (Pas de l'échelle / Shopping parc) ;
 - Séquences urbaines à recomposer : entrée nord (ZAE Les Vouards / Mont Blanc) et entrée est (Bonne / route de Taninges).
- > Poursuivre la requalification des zones d'activités dans une démarche de cohérence urbaine d'ensemble (intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'activités visibles depuis les axes routiers, traitement paysager des parcs de stationnement, gestion des dispositifs publicitaires, développement d'espaces publics comme vecteurs d'identité, végétalisation des zones, valorisation des vues sur le grand paysage) ;
- > Œuvrer pour une meilleure qualité des paysages urbains et le maintien d'une lisibilité de chaque commune, en portant une attention particulière au traitement des entrées de ville ;

- **Objectif 2 – Maintenir des coupures d'urbanisation fonctionnelles et des transitions de qualité**

- > Définir durablement les limites à l'urbanisation sur les espaces à forte sensibilité paysagère (coteaux des Voirons et du Salève, vallon du Foron) en contenant le mitage et en préservant strictement la vocation non bâtie des coupures agricoles et naturelles entre les différents pôles d'urbanisation
- > Encadrer strictement l'urbanisation linéaire le long des infrastructures de transport routier en cohérence avec les lignes directrices du SCoT ;
- > Imposer un traitement paysager et bâti des espaces de transitions pour valoriser et marquer les entrées de ville en tant qu'espace vitrine ;
- > Qualifier les lisières et franges urbaines comme supports d'unité urbaine et de recomposition de l'image de l'agglomération :
 - Séquences agro-naturelles à préserver : vallon du Foron, Site des Iles et Plateau de Loex ;
 - Séquence agro-naturelle à renforcer : les Vouards, le Bois de Rosses,

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

- **Objectif 3 – Préserver et mettre en valeur la qualité des motifs paysagers remarquables de l'Agglo**

- > Promouvoir l'identité et la qualité paysagère d'Annemasse Agglo au sein d'un ensemble paysager remarquable entre lac et montagne ;
- > Adapter les projets (implantation, gabarit...) en fonction des paysages dans lesquels ils s'insèrent :
 - paysages urbains denses de la ville agglomérée : où les projets contemporains innovants et originaux peuvent trouver leur place, en lien avec une politique de végétalisation ambitieuse et d'espaces publics de qualité ;
 - paysages en recomposition / en devenir des bourgs et villages : où les projets doivent s'intégrer à une trame rurale tout en permettant une densification des noyaux de vie essentielle à leur vitalité ;
 - paysages périphériques / périurbains : où les projets doivent composer entre nécessité de maîtrise de l'étalement et projets à taille humaine ;
 - paysages des hameaux et coteaux habités : où l'urbanisation doit être strictement limitée et localisée au sein des hameaux existants afin de respecter les sensibilités paysagères et environnementales (continuités écologiques, gestion de la pente) ainsi que l'identité marquée de ces secteurs ;
- > Préserver les cônes de vues identitaires et valoriser les ouvertures paysagères afin de mettre en valeur la qualité des paysages auprès des habitants ;

- **Objectif 4 – Offrir des espaces patrimoniaux et de ressourcement accessibles**

- > Développer des itinéraires de découverte de ces espaces depuis la ville agglomérée, les cœurs de bourgs et de villages tout en aménageant un accueil adapté du public en fonction de la fréquentation et de la sensibilité des sites (Site des Iles et du Brouaz, berges de l'Arve et du Foron, Bois des Rosses et Salève notamment) ;
- > Améliorer l'accessibilité et la visibilité de ces espaces de ressourcement et patrimoniaux ;
- > Bien identifier le patrimoine remarquable et vernaculaire et partager cette connaissance afin de mieux le protéger ;
- > Valoriser ce patrimoine dans les projets d'aménagements afin de révéler sa valeur identitaire, et de renforcer le lien entre les nouveaux habitants/usagers et l'histoire du territoire ;

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

ORIENTATION 3 - Transformer le quotidien des habitants par le développement de nouvelles pratiques durables et apaisées

Objectif 1 – Développer des systèmes pluriels de production agricole local et de proximité

- > Soutenir et valoriser les productions agricoles locales spécialisées dans une démarche de qualité (AOC / AOP, Swissness) ;
- > Conforter une agriculture de proximité et renforcer des liens directs entre production et vente en préservant les espaces et filières de productions agricoles spécialisés (notamment les filières laitières et maraichères) ;
- > Favoriser la commercialisation des productions locales au sein de l'agglomération : approvisionnement local de la restauration collective et scolaire, réseaux de distribution en circuits courts, développement des points de vente directe, etc. ;
- > Améliorer la cohabitation des différents acteurs du territoire (agriculteurs/ habitants/ visiteurs) et limiter les conflits d'usages en s'appuyant sur une gouvernance partagée et une démarche pédagogique de sensibilisation.

Objectif 2 – Restaurer et connecter des espaces de nature en ville

- > Envisager la nature en ville comme une nécessité afin de garantir la qualité de vie urbaine et d'accompagner l'intensification des centralités urbaines, en créant/restaurant une Trame Verte et Bleue urbaine de qualité, fonctionnelle et accessible ;
- > Valoriser la place des cours d'eau au cœur des villes en envisageant la réouverture de tronçons enterrés, aménagés propices aux déambulations piétonnes ;
- > Valoriser des espaces communs/ouverts de nature en ville, favorables à la reconquête de la biodiversité, levier pour lutter contre les ilots de chaleur urbains et créateur de lien social (parcs, espaces non constitués, jardins partagés...) et rechercher une connexion optimale entre ces espaces ;
- > Intégrer la Trame Verte et Bleue urbaine dans les projets d'aménagements afin de limiter les effets de fragmentation écologique et d'offrir des espaces de respiration aux habitants et usagers du territoire ;

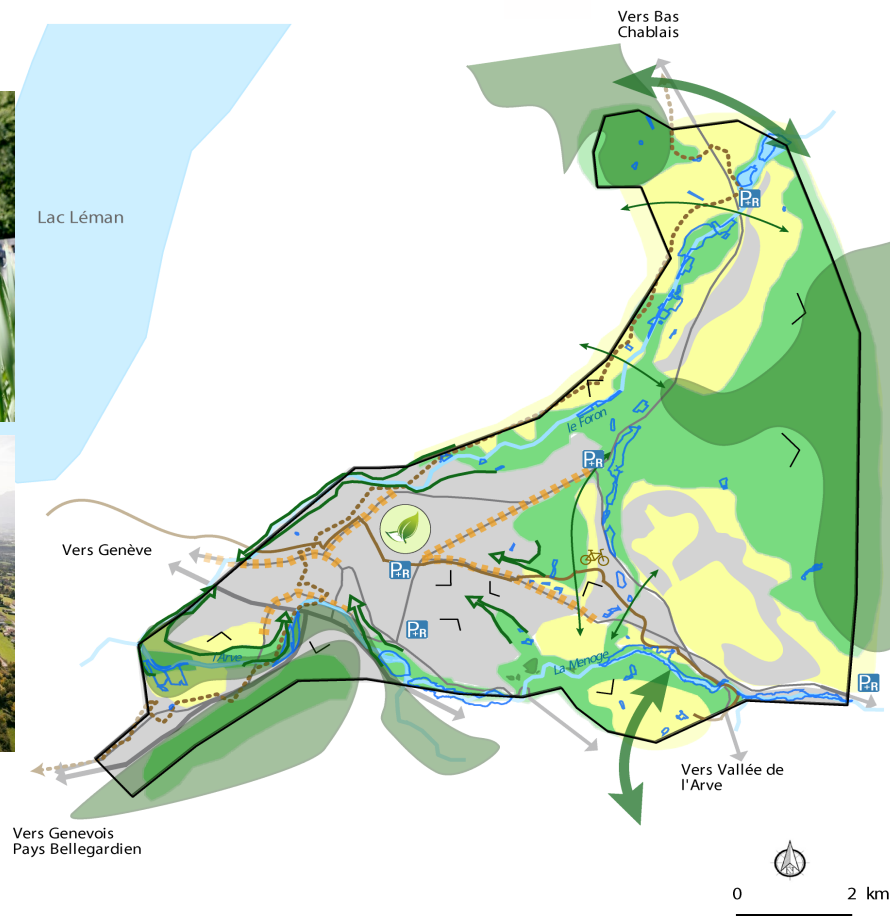
AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

- **Objectif 3 – Poursuivre le développement des modes alternatifs à l'autosolisme au quotidien et accompagner la montée en puissance des modes actifs au sein de l'Agglo**
 - > Poursuivre les efforts de développement d'alternatives performantes à la voiture individuelle :
 - > Poursuivre le développement des lignes TCSP structurantes et mailler le territoire par des lignes secondaires complémentaires ;
 - > Faciliter le report modal sur les axes structurants et les pôles d'échanges multimodaux actuels et futurs ;
 - > Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation autour des enjeux liés au développement des modes actifs et/ou alternatifs à l'autosolisme" (plans de mobilité, etc.) et favoriser les actions d'éducation au changement de comportement ;
 - > Favoriser la multimodalité par des titres combinés ou par l'information voyageur (coopération tarifaire, multi-services, information voyageur dynamique multimodale).
 - > Positionner durablement les modes actifs, notamment piétons et cyclistes, au cœur des mobilités urbaines de demain en améliorant leur confort d'usage :
 - > Conforter la structuration d'un réseau de liaisons continues et sécurisées en sites propres à destination des modes actifs à l'échelle de l'agglomération (Voie verte du Grand Genève, ViaRhôna) ;
 - > Renforcer le maillage des itinéraires piétons et cyclables en rabattement sur les réseaux de véloroute ainsi que sur les nœuds d'intermodalité ;
 - > Sécuriser et agrémenter la pratique de la marche et du vélo par l'apaisement du cœur d'agglomération, un travail spécifique sur les points durs de mobilité et la qualité des aménagements ;
 - > Favoriser le développement des liaisons douces entre les cœurs de bourgs, de villages et les espaces urbanisés afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle sur les déplacements quotidiens de courte distance.
 - > Vers une maîtrise de l'usage de l'automobile dans les déplacements et au sein de l'espace public, en :
 - > Favorisant le rabattement en amont sur les modes alternatifs par la mise en place de parcs-relais ;
 - > Favorisant le développement de pratiques de mobilités innovantes (co-voiturage, auto-partage, etc.), en intégrant ces solutions dans l'aménagement des espaces publics ;
 - > S'appuyant sur le renforcement de la structuration urbaine de l'Agglomération pour limiter les distances à parcourir au quotidien.
 - > Favoriser un partage apaisé de l'espace public par des aménagement adaptés aux mobilités alternatives dans les projets d'aménagement structurants, à proximité des arrêts de transports collectifs et des principaux équipements de l'agglomération : stationnement vélo, zones de rencontre, etc.

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET DE QUALITÉ ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC



Crédits photos : Annemasse agglo



Poursuivre la protection stricte des espaces naturels remarquables et du foncier agricole

- Préserver les réservoirs de biodiversité remarquables, avec possible valorisation de ces espaces en fonction de la sensibilité des milieux
- Préserver et affirmer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Préserver durablement les espaces agricoles ouverts et fonctionnels
- Préserver les zones humides du territoire
- Protéger les corridors écologiques assurant les déplacements de la faune au sein du territoire
- Préserver la fonctionnalité des grandes continuités écologiques avec les territoires voisins
- Limiter la fragmentation des espaces relais-tampons pour conserver des espaces de transition entre les espaces bâtis et les espaces naturels

S'engager en faveur d'une stratégie de mise en valeur globale des paysages emblématiques et du quotidien

- Requalifier les entrées de ville et d'agglomération
- Définir durablement les limites à l'urbanisation et encadrer strictement l'urbanisation linéaire le long des infrastructures de transport routier
- Préserver les cônes de vues et valoriser les ouvertures paysagères

Transformer le quotidien des habitants par le développement de nouvelles pratiques durables et apaisées

- Restaurer et connecter des espaces de nature en ville et intégrer la trame verte et bleue urbaine dans les projets d'aménagement
- Renforcer le maillage des itinéraires piétons et cyclables en rabattement sur les réseaux de véloroute, ViaRhôna, Voie verte
- Favoriser le rabattement sur les modes alternatifs à travers les parcs relais (existants et à créer)



AXE 2 - PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

- Orientation 4 - Accompagner le dynamisme de l'agglomération par une politique de solidarité forte au service du lien social
- Orientation 5 - Organiser le développement de l'agglomération autour d'une urbanisation maîtrisée et de qualité
- Orientation 6 - Garantir la cohérence du développement avec une gestion durable et respectueuse des ressources environnementales locales



AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S’APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

Premier bassin de vie du Genevois Français et centralité urbaine majeure du Grand Genève, Annemasse agglo a observé une mutation rapide de son cadre urbain et de ses équilibres de fonctionnement depuis quatre décennies, pour faire face aujourd’hui à des enjeux d’échelle métropolitaine.

Le territoire est en effet confronté à de nombreuses problématiques en matière de pression foncière, de gestion des ressources environnementales, mais également en matière d’intégration économique et sociale des ménages, d’accès au logement, aux équipements et services du quotidien. Dans un contexte démographique exceptionnel au regard des moyennes régionales et nationales, la croissance de la population est amenée à se poursuivre sur un rythme particulièrement soutenu jusqu’en 2021, sous l’effet d’une accélération du rythme de livraison de nombreux programmes d’aménagement en cours. La population d’Annemasse Agglo devrait ainsi franchir le seuil des 100 000 habitants dès 2020. La présence d’une population diverse et fortement renouvelée est une force pour le territoire, par la richesse culturelle et le dynamisme qu’elle entraîne. Mais elle demande en contrepartie un effort permanent pour intégrer socialement et économiquement tous les habitants au regard des fortes inégalités de niveau de vie qui existent, pour limiter les facteurs d’exclusion et pour développer un lien social plus fort.

L’axe 2 du PADD traduit donc l’engagement des élus en faveur d’un modèle de développement urbain solidaire et organisé autour d’une urbanisation maîtrisée et garante des équilibres au sein du territoire à moyen et long termes, en s’appuyant sur :

- L’ambition d’infléchir le niveau de développement observé ces dernières années jusqu’en 2032 et d’assumer activement son statut de cœur urbain de la métropole genevoise, en accueillant mieux avant d’accueillir plus ;
- Une armature urbaine structurée et confortée autour des centralités urbaines de la ville agglomérée, des bourgs et des villages.

La géomorphologie du territoire a également contribué à structurer le développement d’Annemasse Agglo en fonction des risques et aléas naturels présents. Le PADD du SCoT en révision a la volonté de poursuivre cette organisation pour maintenir une bonne résilience du territoire vis-à-vis des risques et nuisances. Une vigilance particulière est notamment portée sur la qualité de l’air pour marquer l’engagement de la collectivité dans la démarche de réduction des pollutions atmosphériques. Le PADD du SCoT en révision est aussi construit de manière à élaborer un développement urbain durable vis-à-vis des ressources environnementales locales disponibles en cohérence avec la croissance démographique attendue à l’horizon 2030.

Le second axe du PADD traduit l’ambition politique des élus d’Annemasse Agglo à travers les 3 orientations suivantes :

ORIENTATION 4 - ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE L’AGGLOMÉRATION PAR UNE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ FORTE AU SERVICE DU LIEN SOCIAL

ORIENTATION 5 – ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L’AGGLOMÉRATION AUTOUR D’UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET DE QUALITÉ

ORIENTATION 6 - GARANTIR LA COHÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT AVEC UNE GESTION DURABLE ET RESPECTUEUSE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES LOCALES

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

ORIENTATION 4 - ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE L'AGGLOMÉRATION PAR UNE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ FORTE AU SERVICE DU LIEN SOCIAL

Objectif 1 - Accompagner la mise en œuvre d'une politique de l'habitat solidaire, adaptée et de qualité

- > Poursuivre l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une mixité sociale, tant à la location qu'à l'accession, afin de faciliter les « parcours résidentiels » diversifiés des ménages ;
- > Favoriser l'émergence d'une gamme de logements dite « abordable » pour répondre aux besoins des classes moyennes notamment par l'expérimentation du bail réel solidaire ;
- > Amplifier la politique foncière afin de garantir la mixité sociale et ralentir l'augmentation des prix des marchés immobiliers ;
- > Déployer une politique de peuplement afin de garantir l'hétérogénéité sociale du territoire et revaloriser les quartiers et unités de voisinage, reconnus comme fragiles :
 - > Poursuivre l'engagement en matière de rénovation urbaine, de prévention et de lutte contre les copropriétés dégradées (revalorisation de l'image)
- > Poursuivre l'action Qualité de l'offre neuve afin de pérenniser le partenariat entre les professionnels du logement, les communes et l'agglomération ;
- > S'engager fortement en faveur d'une politique de rénovation énergétique du parc de logements afin de lutter contre la précarité énergétique et la lutte contre le changement climatique ;
- > Anticiper l'évolution des besoins des seniors en prévoyant des capacités d'accueil adaptées au vieillissement et favorables à la mixité générationnelle ;
- > Répondre aux besoins des publics spécifiques en matière d'hébergement, de logements et d'insertion: jeunes publics et seniors, gens du voyage et publics en voie de sédentarisation, adaptation au handicap, etc. ;

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

ORIENTATION 4 - ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE L'AGGLO PAR UNE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ FORTE AU SERVICE DU LIEN SOCIAL

Objectif 2 – Déployer une offre d'équipements et de services adaptée aux besoins des ménages et favorables au renforcement des liens sociaux et du vivre ensemble au sein de l'Agglo

- > Anticiper l'évolution des besoins actuels et à venir des ménages à moyen et long terme, en s'appuyant sur une réflexion à l'échelle intercommunale en matière d'accueil et d'implantation des équipements :
 - > Développer les services d'accueil à destination de l'enfance / petite enfance et intégrer une réflexion qualitative sur l'évolution des modes de garde ;
 - > Poursuivre la mise à niveau des équipements scolaires primaires et secondaires au regard des perspectives de croissance démographiques retenues à l'horizon 2032 ;
 - > Déployer une gamme de services complète et adaptée à destination de la jeunesse (équipements socio-culturels, activités sportives et de loisirs notamment) ;
 - > Définir une politique de service globale au service de l'accompagnement économique et social des nouveaux habitants : services à la personne, accès à l'emploi, soutien aux projets associatifs et citoyens, etc.
- > Conforter l'organisation urbaine multipolaire du tissu d'équipements et de services de proximité afin de limiter les besoins en déplacements des ménages, accroître l'attractivité des centralités et développer les formes de mixité urbaine et sociale ;
- > Conforter le déploiement de la couverture numérique sur l'ensemble de l'agglomération :
 - > Finaliser le déploiement du réseau fibre optique / très haut débit à court terme à l'échelle de l'Agglomération (échéance 2022) ;
 - > Accompagner le déploiement des réseaux de téléphonie mobile 4G et 5G, dans le respect des normes environnementales et de sécurité sanitaire ;
 - > S'appuyer sur les technologies de l'information et de la communication pour développer les usages numériques à destination de la population et au service des collectivités.

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S’APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

ORIENTATION 5 - ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L’AGGLOMÉRATION AUTOUR D’UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET DE QUALITÉ

• Objectif 1 – Rechercher un développement urbain intense, maîtrisé et de qualité

- > Maîtriser le développement démographique et résidentiel de l’Agglomération afin d’accompagner l’arrivée de nouveaux ménages de manière plus qualitative, en cohérence avec les enjeux d’aménagement et de mixité sociale des 12 communes et en intégrant un phasage réaliste dans le temps des objectifs à l’horizon 2032 permettant notamment de prendre en compte la dynamique de développement engagée à court terme ;
- > Conforter et accentuer les engagements de l’Agglomération en matière de réduction de la consommation d’espaces agricoles, naturels et forestiers et poursuivre la dynamique de renouvellement urbain ;
- > Lutter contre l’étalement urbain en adoptant une gestion économe de l’espace, en renforçant notamment la dynamique de renouvellement urbain sur le territoire
- > Organiser une densification « douce et à taille humaine » permettant au territoire d’être en capacité d’accueillir la population tout en veillant à préserver les grands équilibres (environnementaux, agricoles, paysagers) et un cadre de vie attractif ;
- > Favoriser des formes urbaines denses et diversifiées en cohérence avec la position dans l’armature urbaine de l’Agglomération ;
- > Conforter l’ensemble des fonctions urbaines nécessaires à l’animation et au dynamisme des centralités en privilégiant les projets d’aménagement mixtes au sein de la ville agglomérée, des bourgs et villages de l’Agglomération (logements, activités, commerces, équipements, services de mobilité, etc.) ;
- > Définir des limites durables à l’urbanisation sur les secteurs à forte sensibilité écologique, paysagère ou agricoles : franges urbaines de la ville agglomérée, vallon du Foron et coteaux du Salève et des Voirons ;
- > Encadrer la densification des hameaux et des secteurs situés en dehors de l’armature urbaine de l’agglomération.

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

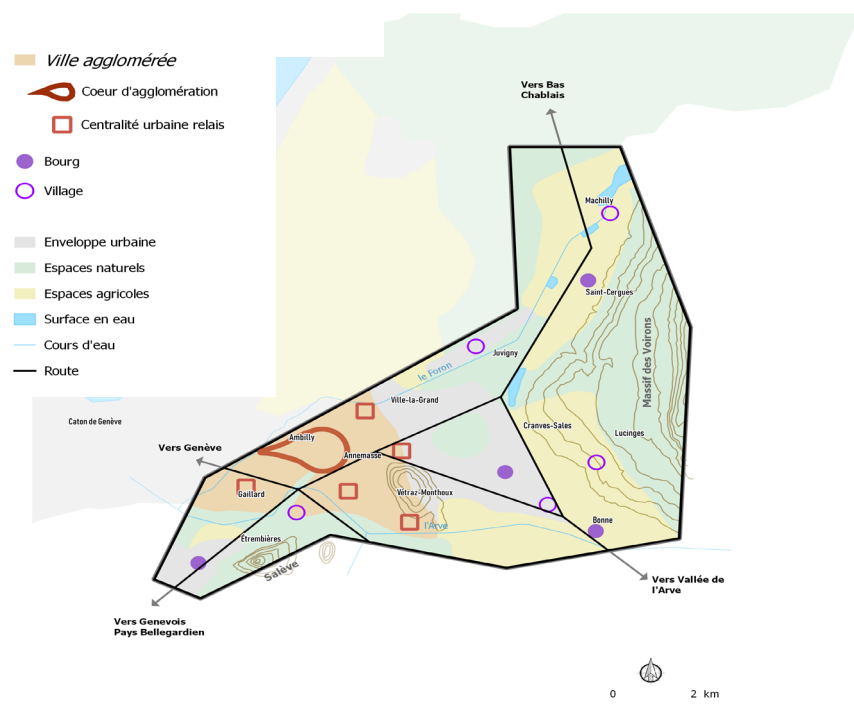
ORIENTATION 5 - ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AUTOUR D'UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET DE QUALITÉ

- **Objectif 2 – Repenser les liens urbanisme / mobilité en favorisant l'aménagement d'un territoire des « courtes distances » visant à limiter les temps de déplacement au quotidien**
 - > Prioriser le développement de l'urbanisation dans les secteurs bénéficiant (ou pouvant bénéficier à l'avenir) d'une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle:
 - > Permettre l'optimisation des disponibilités foncières et immobilières (dents creuses, friches et emprises mutables, etc.) autour des axes TC existants ou en projet : axe Léman express / BHNS Gare d'Annemasse – Bonne et PEM Annemasse gare et de Machilly ;
 - > Organiser la structuration du réseau de transports collectifs en deux phases : à échéance PDU (2025), mise en service des infrastructures structurantes puis à horizon SCOT (après 2030), optimisation du réseau de transports collectifs.
 - > Conforter le maillage du territoire en matière d'équipements et de services au cœur des centralités de la ville agglomérée, des bourgs et des villages afin de limiter les besoins en déplacements quotidiens et en prenant en compte les caractéristiques et capacités d'accueil des communes ;
 - > Améliorer le partage de la voirie dans les espaces de centralité et les projets d'aménagement structurants : hiérarchisation des flux, sécurisation des accès et aménagement de voies partagées / mixtes, etc. ;
 - > Repenser la politique de stationnement au service du report modal et d'une réappropriation de l'espace public par d'autres usages :
 - > Rationaliser l'emprise du stationnement, afin de rendre possible la meilleure valorisation d'espaces publics (places, espaces verts) dans les tissus urbains résidentiels, et des espaces de développement potentiels au sein des zones d'activités ;
 - > Intégrer de nouveaux principes de gestion du stationnement dans la conception des futures opérations d'aménagement : favoriser la mutualisation et le foisonnement des usages, inciter à une gestion différenciée des emprises, etc.
 - > Harmoniser la règlementation des marchandises livraisons

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

ORIENTATION 5 - ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AUTOUR D'UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET DE QUALITÉ

- **Objectif 3 - S'appuyer sur une armature urbaine forte et structurée au service de centralités attractives**



L'ARMATURE URBAINE DE L'AGGLOMÉRATION A L'HORIZON 2032

La ville agglomérée :

- Un cœur d'agglomération à intensifier en s'appuyant sur l'armature TC (Leman Express / PEM, Tram) ;
- Des centralités urbaines relais :
 - A conforter : centralités majeures de la ville agglomérée (centres-villes de Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand) et centralités de quartier ;
 - A redynamiser : cœur de quartier du Perrier / Livron / Château-Rouge ;
 - A structurer : Bas-Monthoux.

Les bourgs :

- A structurer et renforcer : les bourgs de Bonne, Cranves-Sales, Saint-Cergues et le Pas de l'Echelle à Etrembières.

Les villages :

- À structurer et renforcer : village de Machilly ;
- A conforter : villages de Juvigny, Lucinges, Etrembières et La Bergue.

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

Principes d'aménagement à l'échelle de la ville agglomérée

- > **Programmer une offre en logements permettant de tendre vers un rythme de croissance démographique moyen d'1% par an à l'horizon 2032 à l'échelle de l'ensemble des communes de la ville agglomérée en prenant en compte la dynamique de développement engagée à court terme : Annemasse, Ambilly, Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand ;**
- > Intensifier le fonctionnement urbain et valoriser l'image du cœur d'agglomération en s'appuyant sur l'armature TC à horizon 2030 (Leman Express / PEM, Tram) et un périmètre de centralité élargi au secteur Porte de France à la ZAC Etoile Annemasse-Genève.
 - > S'appuyer sur des projets de renouvellement urbain exemplaires pour révéler et valoriser l'image urbaine de la ville agglomérée ;
 - > Favoriser les déplacements modes doux et la ville des courtes distances ;
 - > Favoriser et développer le principe d'un espace vert à moins de 5 minutes à pied ;
 - > Structurer l'offre commerciale urbaine autour d'une polarité majeure et des polarités de proximité notamment autour des arrêts du tramway ;
 - > Renforcer et conforter la trame verte et bleue urbaine en développant les liens verts Nord / sud et Est/ouest et notamment vers / depuis le centre-ville d'Ambilly, Gaillard et Ville-la-Grand et faire de cette trame un support pour le développement des modes actifs ;
 - > Assurer la mutation du tissu urbain pour conforter l'intensité urbaine du cœur d'agglomération tout en veillant à maintenir une offre d'espaces verts de proximité, d'espaces de repos / respiration, ... et en maîtrisant les densités afin que celles-ci soient acceptables et favorisent le cadre de vie des usagers.
- > Conforter le développement et le fonctionnement des centralités urbaines relais (centres-villes de Gaillard, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand) et des autres centres de quartier au sein de la ville agglomérée ;
- > Redynamiser le cœur de quartier du Perrier / Livron / Château-Rouge en s'appuyant notamment sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : revitalisation économique et sociale, diversification de l'offre résidentielle, qualification et traitement des espaces publics, amélioration de l'accessibilité piétonne, etc. ;
- > Structurer Bas Monthoux en tant que centralité urbaine cohérente et de qualité aux portes de la ville agglomérée.

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

Principes d'aménagement au sein des bourgs et villages

- > **Programmer une offre en logements permettant de tendre vers un rythme de croissance démographique moyen :**
 - > **D'1,5% par an à l'horizon 2032 à l'échelle de l'ensemble des communes identifiées « bourg » au sein de l'armature urbaine, en prenant en compte la dynamique de développement engagée à court terme : Etrembières, Bonne, Cranves-Sales et Saint-Cergues ;**
 - > **D'1,3% par an à l'horizon 2032 à l'échelle de l'ensemble des communes identifiées « villages » au sein de l'armature urbaine, en prenant en compte la dynamique de développement engagée à court terme : Juvigny, Lucinges et Machilly.**
- > Permettre la mutation des bourgs et villages en préservant leur identité historique tant du point de vue architectural (formes urbaines, morphologie, etc.) qu'urbanistique (densités, aération du tissu urbain, etc.) ;
- > Retrouver des espaces d'échanges et de rencontre en cœur de bourg et de village et renforcer la trame des espaces publics afin de favoriser leur fréquentation ;
- > Concentrer les commerces et services de proximité dans un périmètre restreint afin de marquer la centralité du cœur de bourgs et de villages et développer les stationnements à l'échelle de ces centralités ;
- > Limiter la multiplication des stationnements le long des axes principaux en les recentrant afin de donner plus de places aux espaces dédiés aux déplacements des modes doux ;
- > Préserver prioritairement la trame verte, jaune et bleue et si nécessaire :
 - > Localiser les secteurs d'urbanisation future à proximité immédiate des cœurs de bourgs et de villages afin d'éviter le mitage et assurer la pérennité des commerces et services de proximité ;
 - > Privilégier des projets qui assurent la perméabilité de la trame verte et bleue et facilitent les déplacements agricoles ;

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S’APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

ORIENTATION 5 – ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L’AGGLOMÉRATION AUTOUR D’UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET DE QUALITÉ

- **Objectif 3 – Veiller à réduire l’exposition des populations, actuelles et futures, vis-à-vis des nuisances et des risques & adapter le territoire au changement climatique**
 - > Intégrer l’ensemble des éléments de connaissance sur les risques naturels dans les choix d’aménagement afin de valoriser au mieux les espaces concernés sans augmenter la vulnérabilité du territoire ;
 - > Encadrer le développement urbain à proximité immédiate des structures susceptibles de générer des risques ou des nuisances pour la santé (risques naturels / risques industriels) ;
 - > Valoriser par des aménagements paysagers, écologiques, agricoles, les sites rendus inconstructibles du fait de la présence de risques pour permettre leur participation à la qualité du cadre de vie ;
 - > Contribuer à l’amélioration de la qualité de l’air et à la lutte contre le réchauffement climatique :
 - > Concevoir une organisation territoriale qui favorise une réduction de l’usage de la voiture individuelle ;
 - > Promouvoir la performance énergétique des constructions et les modes de transports, dans le sens d’une limitation des rejets (isolation, chauffage au bois non performant) et d’une moindre consommation des ressources non renouvelables ;
 - > Limiter les impacts sur la qualité de l’air des activités humaines spécifiquement sur la circulation en zone urbaine, les activités de carrières/travaux et les transports de marchandise ;
 - > Prendre en compte la qualité de l’air dans la conception de nouveaux quartiers et l’implantation des bâtiments, en particulier encadrer le développement des bâtiments accueillant les populations les plus sensibles vis-à-vis des infrastructures génératrices de bruit et de pollution atmosphérique ;
 - > Préserver la population des nuisances sonores / en limitant notamment les nuisances induites par le trafic automobile ;

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

ORIENTATION 6 - GARANTIR LA COHÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT AVEC UNE GESTION DURABLE ET RESPECTUEUSE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES LOCALES

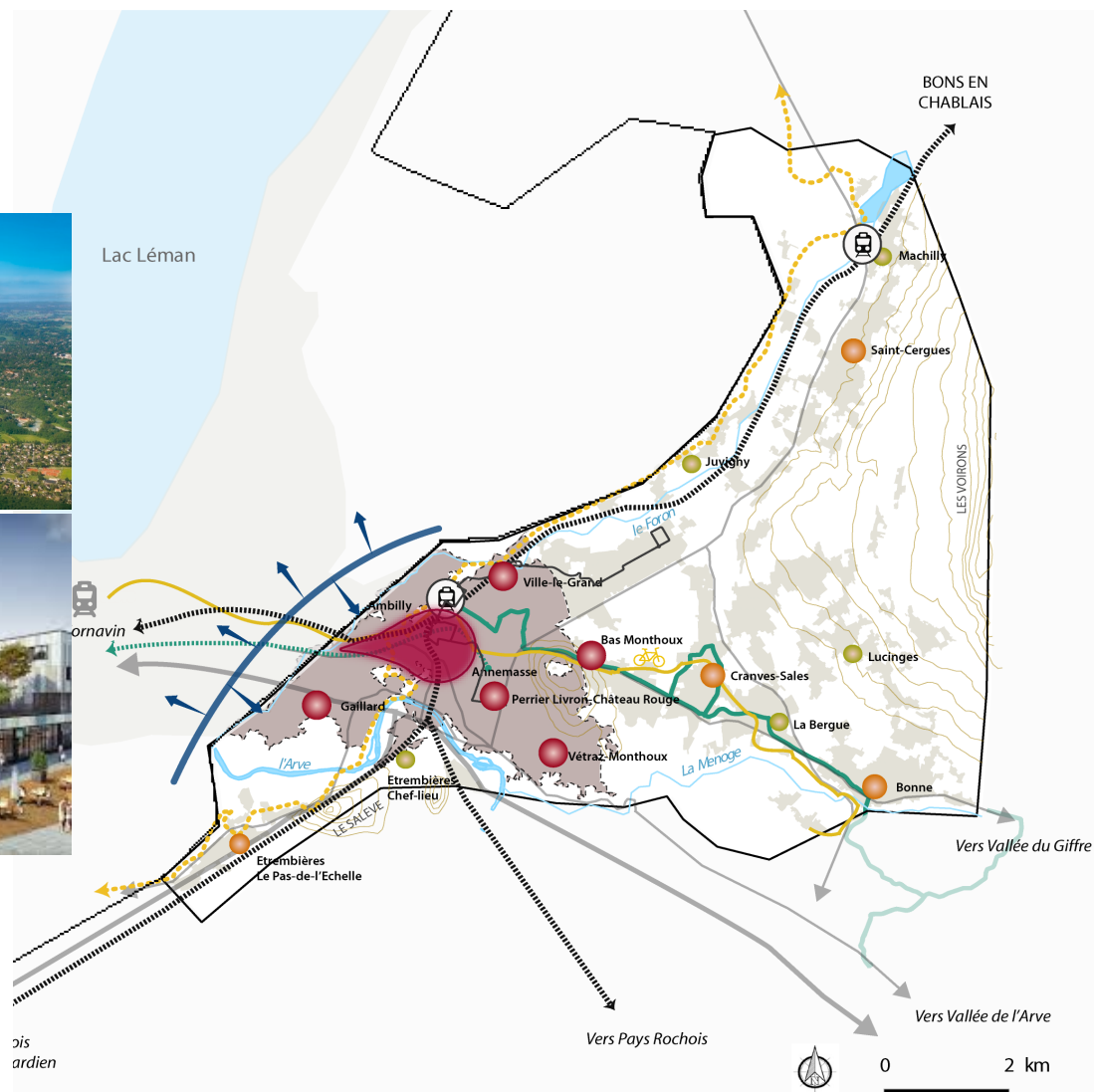
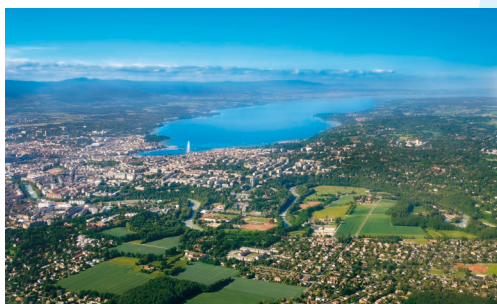
• Objectif 1 – Rechercher le plus faible impact sur les ressources en eau

- > Accentuer la stratégie de préservation des ressources en eau et restaurer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles en lien avec les objectifs du SDAGE et du SAGE Arve ;
- > Soutenir les initiatives de préservation de la qualité et de la quantité de la ressource (contrat Arve Pure, nouveaux aménagements...) ;
- > Atteindre un objectif général de bonne économie de la ressource en eau et assurer l'équilibre général entre développement du territoire et capacités de la ressource en eau ;
- > Favoriser les démarches de recyclage d'eau potable et la réutilisation des eaux pluviales ;
- > Prendre en compte la question des eaux pluviales dans le développement du territoire :
 - > Limiter l'imperméabilisation des sols, voire œuvrer pour la désimperméabilisation des sols (dans le cœur d'Agglomération) dans le cadre d'une approche adaptée (ex. ZAC Etoile) ;
 - > Adopter une approche alternative de gestion des eaux pluviales (maîtrise des ruissellements, stockage à la parcelle, végétalisation des espaces non bâtis et infiltration naturelle) ;

• Objectif 2 – Permettre une gestion optimale des déchets dans un objectif de valorisation maximale

- > Optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- > Réduire la part des déchets ménagers incinérés par la poursuite du développement/amélioration des différentes collectes dont notamment : collecte sélective, collecte en déchetteries et augmentation du recours au compostage ;
- > Anticiper l'efficacité et les impératifs liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés en intégrant les prescriptions dans l'organisation de l'urbanisation et les règles auxquelles sont soumises les constructions ;
- > Développer une stratégie de gestion et de valorisation des déchets à l'échelle du territoire notamment par le biais d'un plan local de prévention des déchets ;
- > Prendre en compte la problématique de gestion des déchets inertes : encourager la réutilisation des déblais/remblais et leur recyclage, afin d'élargir leurs débouchés sur le territoire.

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE



Rechercher un modèle de développement urbain intense et de qualité

- Organiser une densification "douce et à taille humaine" permettant au territoire d'être en capacité d'accueillir la population tout en veillant à préserver les grands équilibres et un cadre de vie attractif
- Maîtriser le développement démographique et résidentiel de l'agglomération afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux ménages de manière qualitative

Repenser les liens urbanisme/mobilité en favorisant l'aménagement d'une ville des "courtes distances"

- Intensifier l'urbanisation autour du futur axe de TCSP
- Intensifier l'urbanisation autour de la future voie de prolongement du tram
- Voie verte et ViaRhona : favoriser les liaisons douces aux territoires du Grand Genève
- Voies d'agglomération : sécuriser et améliorer le partage de la voirie dans les espaces de centralité et les projets d'aménagements structurants
- BHNS Tango
- Pôle d'Echange Multimodal en projet

S'appuyer sur une armature urbaine forte et structurée au service des centralités attractives et favorables au "bien vivre en ville"

- Ville agglomérée
- Coeur d'agglomération : Intensifier le fonctionnement urbain en s'appuyant sur l'armature TC et sur les projets urbains structurants à l'horizon 2030
- Centralités urbaines relais : à conforter, redynamiser et structurer
- Bourgs : à structurer et renforcer
- Villages : à structurer et conforter



AXE 3 - AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

- Orientation 7 - Soutenir un écosystème économique et commercial dynamique et diversifié
- Orientation 8 - Valoriser les capacités de rayonnement de l'agglomération et renforcer son accessibilité
- Orientation 9 - Modifier durablement la perception de l'agglomération en imaginant une urbanité durable et renouvelée

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

Prolongement du centre métropolitain du Grand Genève, l'agglomération annemassienne bénéficie des avantages de cette situation exceptionnelle mais en subit, comme tout le genevois français, également les contraintes, notamment en matière de vitalité économique qui profite davantage à la partie suisse.

Pour ne pas réduire le territoire à une fonction de périphérie résidentielle de Genève, la volonté est d'affirmer l'Agglomération d'Annemasse comme un pôle structurant d'équilibre du Grand Genève, en tant que pôle d'emploi et centralité dynamique porteuse d'un rayonnement pour les territoires environnants. Afin de construire une Agglomération dynamique et durable au sein d'une métropole en développement, il s'agit de consolider une stratégie globale de valorisation des atouts du territoire, afin de conserver un tissu d'activités diversifié et créateur d'emploi dans le cadre d'un rééquilibrage à l'échelle du Grand Genève, de permettre d'affirmer son rayonnement culturel et touristique, tout en améliorant la perception du territoire à travers un cadre urbain durable et renouvelé.

Dans cette optique, il s'agit de :

- Poursuivre le soutien au développement des activités industrielles et artisanales de production afin de viser un équilibre entre l'ensemble des activités économiques au sein de l'Agglomération, en favorisant la diversité et la complémentarité des emplois locaux et en accompagnant le développement de filières innovantes à forte valeur ajoutée ;
- Positionner l'aménagement commercial comme un facteur majeur d'urbanité et de qualité urbaine ;
- Déployer une stratégie globale de mise en valeur des richesses touristiques et de l'identité culturelle, patrimoniale et immatérielle de l'Agglomération ;
- Imaginer une nouvelle expérience urbaine innovante et de qualité, permettant notamment de positionner les enjeux de la transition écologique au cœur des dynamiques de développement de l'Agglomération.

Le troisième axe du PADD traduit l'ambition politique des élus d'Annemasse Agglo à travers les 3 orientations suivantes :

ORIENTATION 7 – SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ

ORIENTATION 8 – VALORISER LES CAPACITÉS DE RAYONNEMENT DE L'AGGLO ET RENFORCER SON ACCESSIBILITÉ

ORIENTATION 9 – MODIFIER DURABLEMENT LA PERCEPTION DE L'AGGLO EN IMAGINANT UNE URBANITÉ DURABLE ET RENOUVELÉE

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 7 - SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ

- **Objectif 1 – Conforter le tissu productif de l'Agglo en offrant un environnement de qualité et des solutions d'accueil adaptées**
 - > Développer les capacités d'accueil à destination des activités productives :
 - > Définir une politique foncière pour s'engager en faveur du réinvestissement et de la requalification des zones d'activités existantes :
 - > intervenir prioritairement sur la densification des espaces libres et la mutation du bâti existant à court, moyen et long terme ;
 - > réinvestir les friches et bâtiments d'activités vacants ;
 - > permettre l'optimisation foncière des parcelles sous-occupées ;
 - > Maitriser strictement la mutation commerciale des emprises disponibles ou mutables dans les zones d'activités économiques.
 - > Permettre une extension limitée des zones d'activités économiques, au regard de l'évolution des besoins du tissu productif et en s'appuyant sur une portage foncier public ;
 - > Optimiser l'usage du stationnement en favorisant sa mutualisation et en réfléchissant à une gestion différenciée des stationnements.
 - > Améliorer la fonctionnalité et repenser l'organisation interne des zones d'activités économiques :
 - > Définir un redécoupage des zones au sein des zones d'activités dans une logique de pôles d'activités spécialisés ;
 - > Améliorer les conditions de desserte et d'accès au sein des ZAE : hiérarchiser les flux, faciliter les déplacements internes et renforcer le maillage modes actifs en lien avec le réseau existant et la desserte actuelle et projetée transports alternatifs à la voiture individuelle ;
 - > Mener une réflexion globale sur la valorisation des espaces publics et le traitement des espaces libres ;
 - > Développer une gamme de services complète auprès des entreprises ou porteurs de projets et promouvoir l'animation économique au sein des zones d'activités économiques.

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 7 - SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ

- **Objectif 1 – Conforter le tissu productif de l'Agglo en offrant un environnement de qualité et des solutions d'accueil adaptées**
 - > Mettre en œuvre le principe de parcs d'activités durables pour accroître l'attractivité de l'environnement économique de l'Agglomération et contribuer à l'ambition de qualité urbaine globale du territoire :
 - > Améliorer la qualité urbaine et paysagère des ZAE et participer à l'émergence de vitrines urbaines en entrées d'Agglomération :
 - Requalifier les séquence économiques en améliorant l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'activités visibles depuis les axes routiers et porter une attention particulière à la gestion des dispositifs publicitaires ;
 - Limiter les nuisances et les conflits d'usages et aménageant qualitativement les espaces de transition en limite de zones d'activités ;
 - Améliorer la performance environnementale des ZAE existantes et initier le développement de projets exemplaires en matière de gestion des ressources (énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets).

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 7 - SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ

- **Objectif 2 – Favoriser le déploiement de filières innovantes et de nouvelles formes d'organisation du travail**
 - > Valoriser les potentiels de développement économique liés à la Ville durable :
 - > Filières éco-construction et transition énergétique : *plateforme Regenero, etc* ;
 - > Economie sociale et solidaire / Solidarité internationale : *Cluster CSI, démarche CitéLab, projet Vuargnoz, etc* ;
 - > Mobilité durable : *Maison de la mobilité, etc.*
 - > Accompagner le développement d'une offre de formation professionnelle et supérieure en adéquation avec les besoins des opérateurs économiques de l'Agglo : *Campus des métiers et de la qualification, IFSI, pôle de formation Grand forma* ;
 - > Poursuivre le déploiement de nouvelles solutions d'accompagnement aux porteurs de projets et aux activités innovantes, quelle que soit leur filière (à l'exemple de la Pépinière Puls / l'incubateur Rez'Up, les espaces de travail partagés, etc.) ;
 - > Renforcer les activités tertiaires et de services (économie urbaine), en s'appuyant sur une offre suffisante et adaptée en immobilier d'entreprises en cœur d'Agglomération et dans les centralités urbaines de l'Agglo : *quartier d'affaires de la ZAC Etoile et pôle de l'entrepreneuriat Château-Rouge notamment* ;
 - > Renforcer l'attractivité de l'écosystème économique de l'Agglo à travers le développement d'une gamme de services et d'accompagnement complète à destination des entreprises et des salariés ;
 - > Poursuivre la mise en réseau des acteurs et développer les synergies en poursuivant les activités de management / promotion économique au sein de l'Agglo.

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 7 - SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ

• Objectif 3 – Faire du commerce un facteur d'urbanité

- > Créer les conditions d'adaptation de l'appareil commercial à l'évolution des comportements d'achat pour maintenir l'attractivité d'Annemasse Agglo, dans un contexte concurrentiel en fort développement :
 - > Encourager la diversification de l'offre en alimentaire dans une logique de proximité et de qualité : renforcement des halles et marchés, d'une offre de proximité de qualité, intégration des moyennes surfaces alimentaires en tissu urbain, valorisation des produits locaux, etc. ;
 - > Renforcer la qualité des espaces marchands de centralité et de périphérie dans une logique « d'expérience client », et permettre aux acteurs existants de se moderniser et de faire évoluer leur concept pour rester attractif ;
 - > Anticiper les effets du e-commerce et notamment les besoins accrus en surface de stockage parallèlement à des besoins en surface de vente plus limités, l'organisation des livraisons, etc.
- > Opérer un renforcement qualitatif plus que quantitatif de l'offre commerciale :
 - > Exclure la création d'un nouveau pôle commercial structurant de périphérie, mettre les nouveaux développements au service de l'amélioration qualitative des pôles commerciaux et des équipements existants et privilégier un travail de renouvellement urbain sur les zones d'activités existantes ;
 - > Renforcer un positionnement commercial différenciant par rapport aux évolutions attendues sur les pôles concurrentiels ;
 - > Enrayer le « grignotage » des espaces économiques par le commerce et conserver la dualité des fonctions économiques à l'échelle de l'agglomération ;
 - > Porter une stratégie foncière ambitieuse en matière d'immobilier commercial.

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 7 - SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ

- > Donner une priorité au maintien et au développement d'une offre commerciale au cœur des centralités
 - > Identifier les centralités comme les lieux préférentiels pour les nouvelles implantations commerciales et créer des conditions favorables à l'implantation des commerces dans ces lieux (accessibilité, stationnement, lisibilité de l'offre, espace de déambulation...);
 - > Poursuivre la dynamique impulsée par Chablais Parc pour continuer à renforcer l'attractivité du cœur d'agglomération : dernière tranche de Chablais Parc, renforcement des liens Nord-Sud et amélioration des franchissements piétons des voies ferrées (notamment la passerelle piétonne de la ZAC Etoile et le réaménagement du parvis nord du PEM), affirmation du parcours marchand, renforcement du pôle gare, etc. ;
 - > Réserver les espaces de périphérie aux commerces peu compatibles avec une insertion en tissu urbain, pour limiter les concurrences avec les centralités ;
 - > Limiter le développement diffus de l'offre commerciale ;
 - > Travailler sur la résorption de la vacance dans les secteurs de centralité les plus touchés (Rue de Genève, Annemasse centre, Le Perrier). Mener pour cela une politique offensive en matière d'immobilier commercial.
- > Faire du commerce un élément moteur de qualité urbaine et de performance environnementale
 - > Flécher les possibilités de création de mètres carré en périphérie sur les ZAE à réinvestir et requalifier, en cohérence avec les objectifs sur le volet économique (cf. 7.1) ;
 - > Rendre possible la modernisation et l'évolution des acteurs existants, dans le cadre de projets apportant une réelle plus-value sur la qualité des concepts proposés, et la qualité environnementale et paysagère ;
 - > Pousser les investisseurs à concevoir des équipements haut de gamme sur le plan environnemental, au service de l'amélioration qualitative des pôles et des espaces marchands ;
 - > Se doter d'un DAAC qui précisera les conditions auxquelles les commerces sont soumis et qui précisera les attentes d'Annemasse Agglo en termes d'aménagement commercial.

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 8 – RENFORCER LES CAPACITÉS DE RAYONNEMENT DE L'AGGLO ET SA CONNEXION AU GRAND TERRITOIRE

• Objectif 1 – Développer une stratégie touristique globale

- > Impulser la structuration d'une réelle destination touristique en s'appuyant sur un positionnement différenciant pleinement intégré aux circuits touristiques régionaux, entre Léman et Mont Blanc :
 - > Développer le tourisme d'affaires, en favorisant le développement d'équipements et de services adaptés ;
 - > Développer l'offre d'activités de pleine nature (sports et loisirs), en structurant l'offre de randonnées et de circuits vélo, en créant de nouveaux sites et en améliorant la visibilité des sites existants, notamment à destination des excursionnistes et la clientèle de court séjour ;
 - > Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement touristique, en favorisant notamment l'implantation d'une offre qualitative en cœur d'agglomération ;
 - > Conforter le positionnement de l'agglomération dans les circuits touristiques régionaux (Genève, Léman, Mont Blanc) en s'appuyant sur une gouvernance touristique élargie et renforcée
 - > Structurer une politique événementielle globale à l'échelle de l'Agglomération en s'appuyant sur la programmation culturelle existante et en développant les synergies avec les territoires voisins ;
- > Conforter et mettre en réseau l'offre touristique et de loisirs locale en s'appuyant sur des concepts innovants, en particulier :
 - > S'appuyer sur le projet de rénovation du Téléphérique du Salève pour structurer un pôle touristique attractif et diversifié ;
 - > Conforter la vocation touristique et de loisirs de l'Aérodrome.

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 8 – RENFORCER LES CAPACITÉS DE RAYONNEMENT DE L'AGGLO ET SA CONNEXION AU GRAND TERRITOIRE

- **Objectif 2 - Conforter la capacité d'accueil de l'agglo en matière d'équipements structurants**
 - > Affirmer et soutenir le positionnement d'Annemasse agglo en tant que pôle culturel majeur du Genevois français et du Grand Genève (scène culturelle Château Rouge, projet de manoir des livres à Lucinges, etc) ;
 - > Renforcer les équipements culturels existants et favoriser le développement des synergies avec les structures culturelles existantes au sein du Grand Genève et du Genevois français ;
 - > Favoriser le développement d'animations culturelles à destination de l'ensemble des publics dans un objectif d'inclusion sociale, en valorisant notamment les initiatives au sein de l'espace public et en valorisant le tissu associatif local.
 - > S'appuyer sur la réalisation de projets d'aménagement structurants, notamment sportifs et de loisirs, pour déployer une offre d'équipements attractive et vecteur d'image en particulier dans le cœur d'agglomération ;
 - > Faciliter les parcours de soins, en favorisant notamment le développement de services de santé spécialisés en complémentarité des équipements structurants existants (CHAL et hôpital de Savoie) ;
 - > Anticiper les besoins fonciers et accompagner le développement du territoire d'une politique d'accueil d'équipements cohérente et compatible avec les enjeux du développement durable : *planification et stratégie foncière, critères de performance énergétique et environnementale, mutualisation et réversibilité des équipements, etc.*

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 8 – RENFORCER LES CAPACITÉS DE RAYONNEMENT DE L'AGGLO ET SA CONNEXION AU GRAND TERRITOIRE

- **Objectif 3 - Améliorer les connexions et les échanges d'Annemasse Agglo avec les territoires voisins**
 - > Affirmer le lien avec les territoires voisins sur la problématique des déplacements et la structuration d'une gouvernance territoriale (AOM) ;
 - > Insister sur la nécessaire coordination des projets routiers structurants (désenclavement du Chablais avec l'autoroute Machilly – Thonon et la liaison A40-chasseurs, nœud d'Etrembières, etc.) pouvant impacter le territoire sur ses entrées Sud et Nord :
 - > Anticiper les risques d'augmentation des flux des projets routiers structurants par des mesures d'accompagnement
 - > Protéger la vie locale et les centralités (sécurisation, régulation du trafic)
 - > Renforcer les connexions entre les territoires avec les projets de développement de transports collectifs ou modes doux existants ou à structurer sur les secteurs en interface (Fillinges avec le futur BNHS, Bas Chablais) et avec la Suisse (PEM gare d'Annemasse vers les communes de Thônex et Puplinge, Pas de l'Echelle, etc.) ;
 - > Préserver l'avenir en se laissant des possibilités d'améliorer l'accessibilité externe du territoire sur le plan ferroviaire, notamment la desserte du Léman express.

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 9 - MODIFIER DURABLEMENT LA PERCEPTION DE L'AGGLO EN IMAGINANT UNE URBANITÉ DURABLE ET RENOUVELÉE

- **Objectif 1 – Favoriser la mise en œuvre d'une nouvelle expérience urbaine en s'appuyant sur des projets d'aménagement innovants et de qualité**
 - > Favoriser l'innovation architecturale dans les projets d'aménagement structurants afin de créer une identité commune et partagée par les habitants et usagers de l'Agglomération ;
 - > Structurer les opérations d'aménagements autour d'espaces publics attractifs et perméables, favorisant la rencontre et œuvrant à la qualité de vie des habitants et à la vitalité économique des centralités ;
 - > Développer une politique ambitieuse de végétalisation de la ville aux différentes échelles (immeuble, ilot, commune), créant des espaces de respiration garants du bien être des habitants ;
 - > Innover dans la conduite des projets d'aménagement urbain : soutien au développement de projets d'habitat participatif, mixité intergénérationnelle, occupation éphémère de l'espace public et développement des pratiques artistiques « hors les murs », préservation de zones de calme en ville, mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (patrimoine historique et culturel notamment) ;
 - > Agir en transversalité sur les enjeux climat-énergie dans la mise en œuvre du projet de territoire de l'Agglomération :
 - > Promouvoir les actions menées sur le territoire dans l'objectif de répondre aux orientations stratégiques fixées dans le PCAET ;
 - > Développer un territoire exemplaire (gestion de l'eau, déchets, équipements, protection des ressources, énergie, qualité de l'air, réduction du phénomène d'ilots de chaleurs urbains) en vue d'une exemplarité de la collectivité.

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

ORIENTATION 9 - MODIFIER DURABLEMENT LA PERCEPTION DE L'AGGLO EN IMAGINANT UNE URBANITÉ DURABLE ET RENOUVELÉE

• Objectif 2 – Concrétiser une transition énergétique ambitieuse

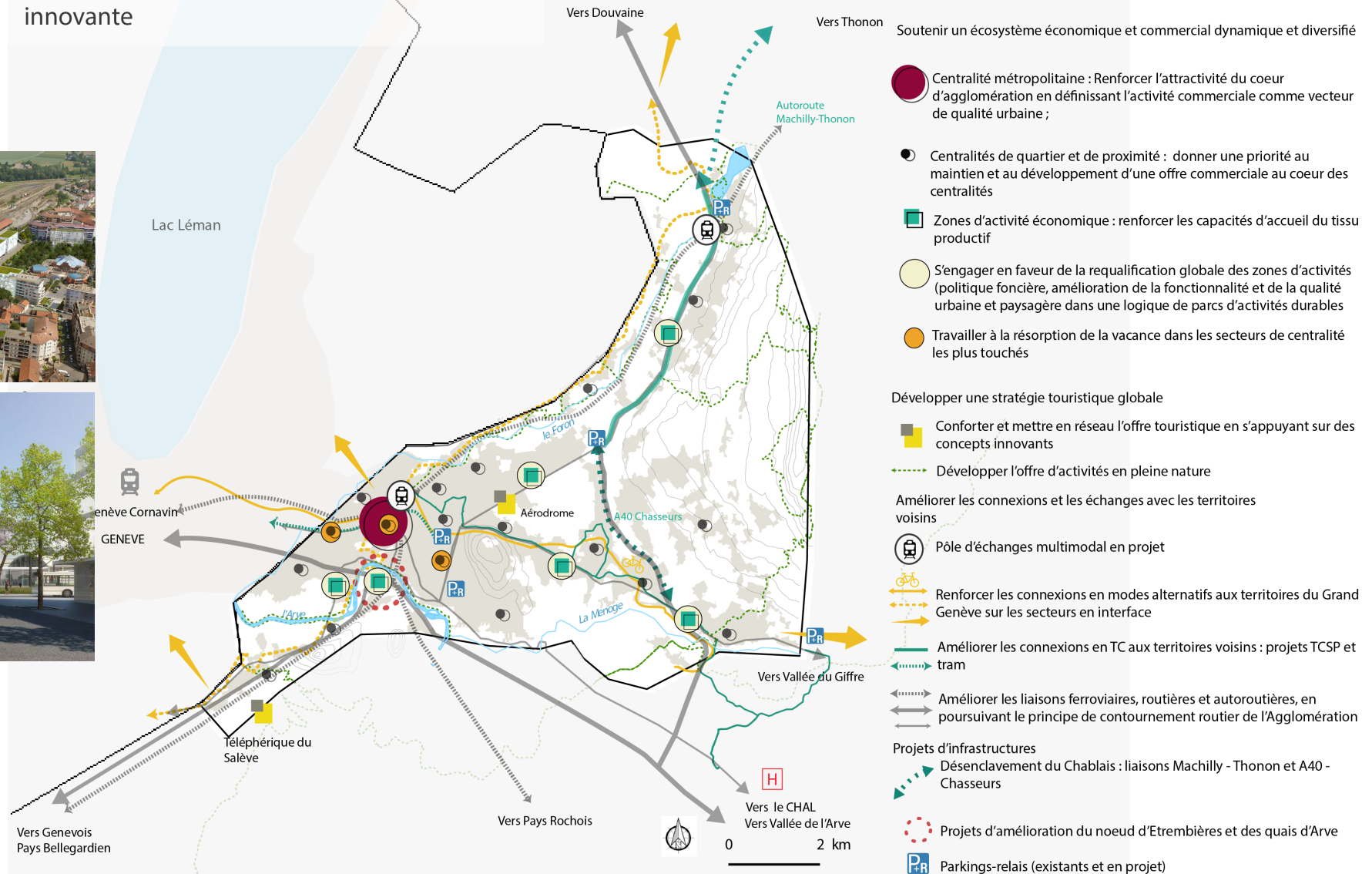
- > Maîtriser la consommation d'énergie :
 - > Œuvrer pour maîtriser, voire diminuer, les consommations énergétiques des habitants sur le territoire et sur l'usage global de la voiture individuelle, en tant que facteur majeur dans la consommation d'énergies fossiles et d'émissions de particules fines ;
 - > Promouvoir la "performance" énergétique des constructions neuves ou existantes :
 - Poursuivre l'accompagnement des particuliers dans la rénovation du parc de logements (prime chauffage bois, plateforme Regenero) ;
 - Encourager la mise en place de systèmes de chauffage et d'isolation performants ;
 - Améliorer les consommations d'énergie des équipements de l'Agglo et des communes en vue d'une exemplarité de la collectivité ;
 - Encourager, voire imposer sur certains sites, la recherche d'efficacité et d'économie énergétique et l'usage des énergies renouvelables dans la construction et dans les opérations d'aménagement ;
- > Etudier les opportunités de développement en matière d'économie circulaire ;
- > Limiter la dépendance aux énergies fossiles en favorisant le développement de filières de production locale d'énergies renouvelables :
 - Initier le développement des réseaux de chaleur urbains au regard des potentiels sur la ville agglomérée et des projets en cours d'élaboration ;
 - Etudier le potentiel de production énergétique lié à la géothermie ;
 - Etudier le potentiel d'implantation de réseau froid à l'échelle des projets d'équipements publics et du secteur tertiaire ;
 - Soutenir et organiser une filière de production de biogaz valorisable dans le réseau ;
 - Développer les installations solaires sur les bâtiments en vue d'un réel mix énergétique ;
 - Participer à la structuration de la filière bois ;

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

Axe 3 : Affirmer l'image et promouvoir le rayonnement d'une agglomération ouverte et innovante



Crédits photos : Annemasse agglo





Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération